



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

**RÈGLEMENT NUMÉRO 648-20**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 207 000 \$  
ET UN EMPRUNT DE 1 207 000 \$ POUR LA RÉFECTION  
DE PORTIONS DE RUE DE LA VILLE, REMBOURSABLE  
SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS**

---

Règlement numéro 648-20 :   Avis de motion, le 4 mai 2020  
Dépôt du projet de règlement, le 4 mai 2020  
Adoption, le 7 mai 2020  
Avis de promulgation, le \_\_\_\_\_ 2020

POUR CONSULTATION

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 648-20**

---

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 207 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 207 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE PORTIONS DE RUE DE LA VILLE, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS**

Considérant que la Ville est régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV »), de la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce Conseil le 4 mai 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Conformément aux arrêtés ministériels, la séance se tient à huis clos en raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19. Le projet de ce règlement n'était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente, mais disponible en ligne pour consultation sur la page officielle de la Ville ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

Considérant que le Directeur général, trésorier et greffier adjoint mentionne que ce règlement a pour objet de décréter la réfection de portions de rue sur le territoire de la Ville pour une somme n'excédant pas 1 207 000 \$, par un emprunt ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

1) D'adopter le présent règlement lequel ordonne et statue comme suit ;

#### **CHAPITRE 1      DISPOSITION DÉCLARATOIRE ET TITRE**

##### **1.1.      Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

##### **1.2.      Titre du règlement**

Le présent Règlement numéro 648-20 porte le titre de « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 207 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 207 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE PORTIONS DE RUE DE LA VILLE, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS** ».

#### **CHAPITRE 2      DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter la réfection de portions de rues sur le territoire de la Ville, pour une somme n'excédant pas 1 207 000 \$, tel que décrit dans l'estimation des coûts préparée par Christian Maher, ing., en date du 29 avril 2020, décrite à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 648-20**

### **CHAPITRE 3**      **OBJET DE L'EMPRUNT**

#### **3.1. Emprunt**

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 207 000 \$ aux fins du présent règlement.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 207 000 \$ sur une période de 15 ans.

#### **3.2. Remboursement de l'emprunt**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera exclusivement prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **CHAPITRE 4**      **AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **CHAPITRE 5**      **RÉDUCTION DE L'EMPRUNT**

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

### **CHAPITRE 6**      **AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le maire, M. Mike-James Noonan, le directeur général, trésorier et greffier-adjoint, M. Gaétan Bussières et le directeur général adjoint, greffier et trésorier-adjoint, M. Sylvain Déry, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### **CHAPITRE 7**      **ENTRÉE EN VIGUEUR**

1. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC CE 4 JOUR DE MAI 2020**

Le maire,  
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

**BORDEREAU DES QUANTITES ET DES PRIX  
SOUSSION**

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	Pulvérisation et pavage
---------------------------	-------------------------

<b>Projet</b>	
<b>Plan</b>	

**Travaux de pulvérisation et pavage - Shannon 2020**

Art. bord.	Quantité estimée	Unité de mesure	Désignation de l'ouvrage	Prix unitaire	Total
1	-----	Global	<b>Organisation de chantier</b>		20 000,00\$
2			<b>Travaux Chemin Gosford, entre la route Jacques-Cartier et la rue st-Patrick). Largeur du pavage 9 m</b>		
2,1	4806	m²	Pulvérisation sur 300 mm	2,00	9 612,00\$
2,2	4806	m²	Préparation de la surface granulaire	1,50	7 209,00\$
2,3	4806	m²	Liant d'imprégnation	1,20	5 767,20\$
2,4	952	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-14 75 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	85 642,92\$
2,5	0	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-10 40 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	0,00\$
2,6	1000	m.l.	Rechargement et mise en forme des accotement avec MG-20b	8,00	8 000,00\$
2,7			Réparation des entrées privées		
2,7,1	10	unité	En gravier	200,00	2 000,00\$
2,7,2	10	unité	En enrobé bitumineux (ESG 10, 50 mm d'épaisseur)	500,00	5 000,00\$
2,8	9	unité	Ajustement des bouche à clé de branchement	100,00	900,00\$
2,9	1	unité	Ajustement de la boucle de détection	500,00	500,00\$
2,10			Lignage		0,00\$
2,10,1	534	m.l.	Ligne jaune continue 100 mm	0,75	400,50\$
2,10,2	534	m.l.	Ligne jaune pointillée 100 mm	0,75	400,50\$
2,10,3	1070	m.l.	Ligne blanche continue 100 mm	0,75	802,50\$
2,10,4	3	m.l.	Ligne d'arrêt 400 mm	50,00	150,00\$
2,11	-----	Global	Maintien de la circulation et signalisation des travaux		10 000,00\$
3			<b>Travaux Chemin Gosford, entre le #61 Gosford et la rue William. Largeur du pavage 9,5 m</b>		
3,1	13858	m²	Pulvérisation sur 300 mm	2,00	27 716,00\$
3,2	13858	m²	Préparation de la surface granulaire	1,50	20 787,00\$
3,3	13858	m²	Liant d'imprégnation	1,20	16 629,60\$
3,4	2690	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-14 75 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	242 084,70\$
3,5	0	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-10 40 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	0,00\$
3,6	2860	m.l.	Rechargement et mise en forme des accotement avec MG-20b	8,00	22 880,00\$
3,7			Réparation des entrées privées		
3,7,1	18	unité	En gravier	200,00	3 600,00\$
3,7,2	8	unité	En enrobé bitumineux (ESG 10, 50 mm d'épaisseur)	500,00	4 000,00\$
3,8	19	unité	Ajustement des bouche à clé de branchement	100,00	1 900,00\$
3,9			Lignage		0,00\$
3,9,1	1430	m.l.	Ligne jaune continue 100 mm	0,75	1 072,50\$
3,9,2	1430	m.l.	Ligne jaune pointillée 100 mm	0,75	1 072,50\$
3,9,3	2860	m.l.	Ligne blanche continue 100 mm	0,75	2 145,00\$
3,9,4	5	m.l.	Ligne d'arrêt 400 mm	50,00	250,00\$
3,10	-----	Global	Maintien de la circulation et signalisation des travaux		5 000,00\$
4			<b>Travaux chemin Dublin, du chemin Gosford à la vélo-piste. Largeur pavage 8 m</b>		
4,1	14240	m²	Pulvérisation sur 300 mm	2,00	28 480,00\$
4,2	14240	m²	Préparation de la surface granulaire	1,50	21 360,00\$
4,3	14240	m²	Liant d'imprégnation	1,20	17 088,00\$
4,4	2820	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-14 75 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	253 756,80\$
4,5	0	Tonne	Enrobé bitumineux ESG-10 40 mm d'épaisseur PG58-34	90,00	0,00\$
4,6	3560	m.l.	Rechargement et mise en forme des accotement avec MG-20b	8,00	28 480,00\$
4,7			Réparation des entrées privées		
4,7,1	15	unité	En gravier	200,00	3 000,00\$
4,7,2	6	unité	En enrobé bitumineux (ESG 10, 50 mm d'épaisseur)	500,00	3 000,00\$
4,8			Lignage		0,00\$
4,8,1	1780	m.l.	Ligne jaune continue 100 mm	0,75	1 335,00\$
4,8,2	3560	m.l.	Ligne blanche continue 100 mm	0,75	2 670,00\$
4,8,3	4	m.l.	Ligne d'arrêt 400 mm	50,00	200,00\$
4,9	-----	Global	Maintien de la circulation et signalisation des travaux		10 000,00\$

		<b>Date</b>	<b>Montant total</b> 874 891,72\$
--	--	-------------	--------------------------------------

**Résumé estimation**  
Travaux pulvérisation et pavage  
Chemins Gosford et Dublin  
Shannon - 2020

Organisation de chantier	<u>20 000,00 \$</u>
Chemin Gosford (tronçon Jacques-Cartier - St-Patrick)	<u>136 384,62 \$</u>
Chemin Gosford (tronçon #61 à William)	<u>349 137,30 \$</u>
Chemin Dublin	<u>369 369,80 \$</u>
<b>Sous-total</b>	<u>874 891,72 \$</u>
Contingence, imprévus et frais professionnels (20%)	<u>174 978,34 \$</u>
T.P.S. (5%)	<u>52 493,50 \$</u>
T.V.Q. (9,975%)	<u>104 724,54 \$</u>
<b>Total de la soumission</b>	<u>1 207 088,11 \$</u>

Préparé par : Christian Maher, ing., MBA  
29-avr-20